

Le réveil des " bâtards de l'intérieur ".

Pierre Corbel

Volume 7, numéro 3, 1983

Vie et mort des langues

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006157ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006157ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

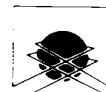
[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Corbel, P. (1983). Le réveil des " bâtards de l'intérieur ". *Anthropologie et Sociétés*, 7(3), 109–118. <https://doi.org/10.7202/006157ar>

LE RÉVEIL DES « BÂTARDS DE L'INTÉRIEUR »

note sur l'émergence d'un mouvement culturel en Haute-Bretagne



Pierre Corbel
Université de Haute-Bretagne

Il n'y a pas si longtemps, la seule question pertinente au sein de l'« Emsav » (le « mouvement breton ») portait sur la définition et la revendication de bretonnité : *comment peut-on être breton ?* – titre d'un ouvrage dont le retentissement fut considérable¹. Les Hauts-Bretons qui s'interrogeaient alors sur les contours et significations de leur identité ethnique ne pouvaient le faire qu'en termes généraux de bretonnité, au prix de l'effacement et du refoulement d'une différence : une, la Bretagne ne l'est pas. Indice le plus visible de cette dualité, la dualité linguistique : la partie occidentale de la péninsule (ou Basse-Bretagne) a pour langue vernaculaire une langue celtique, « le breton », tandis que dans la partie orientale (ou Haute-Bretagne), la population usait jusqu'à récemment d'un dialecte roman, le gallo².

Reconnue, cette différence linguistique l'est depuis longtemps³. Mais comment elle fut traitée, les sens qu'on lui donna, ce qu'en firent les acteurs du dedans et ceux du dehors, comment à la dissimilitude de parler furent associées et agrégées d'autres dissimilitudes (et notamment deux images du Breton : celle de l'authentique et de l'abâtardi), en quoi l'existence de deux systèmes linguistiques correspondait ou pas à des civilisations paysannes originales : questions largement sans réponses traçant, en l'état actuel bien fragmentaire des recherches, un vaste programme de travail. Notons seulement ceci :

1. Bien qu'objets l'une et l'autre d'une semblable politique de destruction, langues bretonne et gallèse n'ont ni reçu le même statut, ni nourri les mêmes mythes, provoqué les mêmes gestes culturels, alimenté des stéréotypes identiques. Repérer les traces de ce traitement différentiel

¹ Morvan Lebesque, *Comment peut-on être breton ?* Éd. du Seuil, Paris, 1970.

² Ou, plus précisément, du fait des influences celtiques voisines : britto-roman.

³ En 1371, Jean IV, duc de Bretagne, nomme par édits distincts un receveur général chargé de la « Bretagne bretonnante » et un autre, chargé de la « Bretagne gallo » ou « gallo ». Michaël Jones, *Recueil des Actes de Jean IV*, Institut Armoricaïn-Librairie Klincksiek, 1980: 198-199.

du gallo et de ses locuteurs, montrer comment la différenciation interne de la Bretagne a été pensée et représentée (une partie relativement à l'autre et souvent contre elle), telle est pour une bonne part l'objectif du travail en cours⁴. On y verra la marque doublement spécifique de l'histoire d'une langue doublement raturée : une première fois comme *patois* (à la différence des langues allogènes parlées sur le territoire national : breton, basque, flamand, alsacien, etc...); une seconde fois comme *patois de Bretagne*, manquant à cette authenticité que peuvent arborer les bretons bretonnants.

2. De cette situation, l'inscription d'une spécificité gallèse dans l'ensemble d'un mouvement politico-culturel breton reste grevée. Si certains jadis ont vu dans la reconquête linguistique de la Haute-Bretagne (rebretonnisation) une nécessité, aujourd'hui encore la naissance d'un mouvement centré sur la culture et la langue gallèse ne fait pas l'unanimité⁵.

Dans les lignes qui suivent, nous resterons au seuil de ces questions, nous en tenant à élucider *le contexte* dans lequel le « problème gallo » a pu se formaliser.

▣ Le contexte des nouveaux mouvements sociaux

Si la revendication gallèse — et partant la question gallèse — est d'apparition fort *récente*, il serait faux de croire qu'elle est à proprement parler *nouvelle*, dans la mesure où elle n'est qu'une figure supplémentaire d'évolutions plus vastes. Bien que mal assurée et d'importance limitée, elle n'est nullement atypique. Elle doit en effet être insérée dans un contexte global, qui est celui de mouvements en profondeur, qui parcourent la société française et où semble s'affermir une multitude de revendications identitaires émises au nom de différences ethniques.

Mouvements protéiformes qu'il serait hors-propos de recenser et dont on ne peut prétendre ici présenter qu'un échantillon représentatif :

- revendication *d'indépendance* ou de nouveaux rapports, en provenance des dernières colonies (mais ces « confettis d'empire » sont-ils encore vraiment la France ?...)
- revendications *nationalitaires* (basques, corses, bretonnes...) souvent anciennes mais qui prennent une nouvelle vigueur
- résistance à l'assimilation de *minorités culturelles non territoriales* (Juifs, Tsiganes, Arméniens...)

⁴ Thèse de troisième cycle de l'auteur en cours : *La figure du gallo. Contribution à l'étude sociologique des représentations de la Bretagne*.

⁵ Voir sur ce sujet la contribution de Gilles Morin, « La Bretagne d'aujourd'hui ne se conjugue toujours pas au pluriel », *Pluriel*, 1983 (à paraître).

- attitudes nouvelles de groupes *d'immigrés* qui n'acceptent plus l'assimilation pure et simple. (Qu'on pense à ces « immigrés de la seconde génération » qui accèdent en force depuis peu à la « visibilité sociale »...).

Même si les solidarités concrètes entre tous ces mouvements sont à vrai dire bien ténues, nul doute qu'il s'agisse là cependant de revendications ressemblantes et d'un certain point de vue semblables...

Cette remise en cause des appartenances intégratrices et de l'unité universalisante n'est évidemment pas l'apanage des mouvements à dominante ethnique. Et il y a probablement plus qu'un « cousinage à la mode de Bretagne » entre les mouvements nationalitaires et par exemple les mouvements écologistes⁶, voire les différents avatars du néo-ruralisme⁷. Outre le fait que, dans ces trois types de mouvements sociaux, sont principalement mobilisées les mêmes couches sociales (pour l'essentiel la petite bourgeoisie), ils ont aussi en commun de remettre en cause la déterritorialisation progressive qu'impose la gestion de la force de travail⁸.

En contrepoint aux idéologies du développement infini et de l'histoire vectorisée apparaissent donc de multiples revendications orientées vers une pluralisation sociale et culturelle de la société française. Il devient quasiment banal d'y insister, et ce rappel n'a d'autre justification que de replacer dans un cadre plus vaste un mouvement particulier qui y trouve sa signification. Le mouvement gallo n'est qu'une goutte d'eau dans cet océan; il est cependant l'un de ces petits ruisseaux qui font les grandes rivières. « Small is beautiful! ». Le fait qu'un tel mouvement risquerait de passer inaperçu dans le flot des revendications culturelles et des mouvements sociaux est une raison supplémentaire de l'étudier.

☒ Diversité et convergences des renaissances d'Oïl

S'il fallait cependant dépasser le niveau des généralités et situer le mouvement gallo dans sa famille restreinte, il est probable que la revendication gallèse serait à replacer parmi les revendications parallèles et relativement semblables qui émergent dans le domaine d'Oïl. On ne peut que noter

⁶ Par exemple Alain Touraine, *La prophétie antinucléaire*, Éd. du Seuil, Paris, 1979 et Bernard Poche, « Des régionalismes à l'écologie ou la crise de l'appartenance », *Économie et Humanisme* 241, 1978: 175-184, qui montre comment l'écologie, aussi bien que le régionalisme, sont des réponses symboliques à des menaces de dépossession territoriale.

⁷ Sur ce sujet, Danièle Léger, « Les utopies du retour », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 29, nov. 1979 et les travaux du groupe de sociologie rurale CNRS/Nanterre Paris X, spécialement : Henri Mendras, *Voyages au pays de l'Utopie Rustique*, le Paradou, Actes Sud, 1979; Bertrand Hervieu, *Le retour à la nature. Au fond de la forêt... l'État*, Éd. du Seuil, Paris, 1979 et Nicole Ezner, « Le rétro : un certain goût de lenteur », *Autrement* 14, juin 1978.

⁸ Il est pour le moins simpliste de réduire le lien entre ces mouvements au fait qu'ils sont animés par la « petite bourgeoisie nouvelle » (par exemple, Pierre Bourdieu, « Identité et représentation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 35, 1980). Manière comme une autre de nier la réalité de ces mouvements, en les réduisant à des stratégies manipulatrices en provenance exclusive d'une catégorie sociale en mal de reconnaissance.

en effet la convergence des situations dans cinq régions non contiguës, mais où se formulent des aspirations d'apparence assez similaires : je veux citer les mouvements *normands, picards, poitevins, morvandiaux et gallos*⁹.

Ces cinq mouvements de défense de cultures spécifiques du domaine d'Oïl ont pour particularité d'être de *création récente*, même s'il est indéniable qu'ils aient été précédés de revendications diffuses, souvent portées par des associations traditionalistes ou par des sociétés savantes. Mais le fait est que des mouvements *structurés*, revendicatifs et regroupant pour une large part des jeunes s'organisent autour d'un projet, non plus de simple défense ou préservation, mais de promotion et de réhabilitation. Autre trait commun à chacun de ces mouvements : chacun d'entre eux se revendique *d'une région périphérique* du domaine d'Oïl, de pays où la proportion de ruraux est encore aujourd'hui importante.

Similitudes de situations régionales, relative concordance de projets, concomitance d'apparition, il n'en faut pas plus pour que ces mouvements se reconnaissent et s'assemblent. La création, en 1982, de l'association « Défense et Promotion des Langues d'Oïl » établit une convergence instituée entre des revendications jusque-là dispersées. Elle marque en quelque sorte la naissance d'une revendication oïlitane, l'émergence (au moins tactique) d'une *oïlitanie* spécifique¹⁰.

Le caractère spécifique des mouvements d'oïl, c'est leur nouveauté. Il paraît ainsi possible d'opposer, en partant de cette particularité, *deux vagues successives* de mouvements culturels ethniques. À une *première génération* de mouvements se désignant eux-mêmes comme « nationaux » et qui ont leur origine au XIX^e siècle (mouvements *bretons, basques, occitans, corses, alsaciens, flamands*), s'ajoute désormais et depuis peu ce qui peut très schématiquement être désigné comme une *nouvelle génération* de mouvements se revendiquant de langues et de cultures périphériques du domaine d'Oïl.

Ces mouvements d'oïl (nommés ici seconde vague : Type II) ont pour particularité de n'être pas articulés aux mêmes arrière-plans historiques que les mouvements nationaux ou nationalitaires anciens (Type I). Les mouvements de Type I (mouvement occitan ou mouvement breton par exemple) :

- *naissent au XIX^e*, dans le contexte des révolutions nationales européennes et dans le contexte du romantisme

⁹ Afin d'éviter toute interprétation malencontreuse, je précise qu'il n'est pas dans mes intentions de « détacher la revendication galloise de son contexte breton ». La Haute-Bretagne est partie intégrante de la Bretagne, c'est l'évidence. Cela n'empêche pas qu'en particulier, d'un point de vue linguistique, elle doit être rattachée au domaine d'Oïl.

¹⁰ Ce néologisme un peu factice, calqué sur le vocable (aussi très contesté) d'*Occitanie*, est de création très récente.

- *s’organisent* en force politique dans les années 1895-1914
- *se développent* pendant l’entre deux-guerres en relative symbiose avec les mouvements nationalistes et fascistes nés de la crise
- *ressurgissent* sous des formes régionalistes dans les années 50
- *se transforment* (relativement) après 1967-1968, s’articulant plus étroitement aux pratiques culturelles et aux revendications sociales.

Les mouvements d’oïl (Type II) n’ont, quant à eux, quasiment pas d’histoire. Partant, ils ne véhiculent pas les mêmes héritages idéologiques, ils ne peuvent pas faire appel de la même façon à un passé revendicatif. Dans le cas des mouvements anciens (Type I), la formulation (héritée) en termes de revendication nationale est encore très prégnante. Dans le cas des mouvements récents nés dans le domaine d’Oïl, qui sont en quelque sorte « tout neufs », la problématique nationalitaire n’a aucune pertinence.

Mais si ces deux générations de mouvements présentent d’importantes dissemblances, ils sont aussi réunis par de notables similitudes. Les mouvements du domaine d’Oïl se structurent en effet autour d’une thématique populiste et culturaliste (défense des cultures populaires) qui est finalement, et toutes proportions gardées, l’exact répondant des revendications portées par la partie la plus active des mouvements nationalitaires.

De ce point de vue, ce n’est sans doute pas par hasard si, dans les deux types de mouvements, c’est la même revendication qui tend à accaparer tous les efforts, à savoir la *revendication linguistique*. Mais force est cependant de constater que le « travail sur la langue », même s’il est mené dans tous les cas dans le même esprit et avec des moyens de même type, se développe dans des contextes profondément différents :

- Les mouvements d’oïl n’en sont qu’à poser les premiers jalons d’une légitimation de la langue pratique. Le système de graphie unifié du gallo est en train de voir le jour. Pour le breton, ce premier problème a été résolu pour l’essentiel par Le Gonidec dès 1807... Le décalage chronologique est donc – et dans tous les cas – tout à fait considérable.
- Si la définition du breton ou du basque comme langue spécifique n’est pas – ou plutôt n’est plus – contestée du point de vue des normes linguistiques dominantes, il en va tout autrement pour ce qu’il est encore majoritairement convenu de caractériser comme étant des « patois romans », des « dialectes d’oïl », voire tout bonnement du « français régional »¹¹. La relative proximité des langues d’oïl avec la langue instituée, leur état de profonde déliquescence, rendent d’au-

¹¹ Le flamand, l’alsacien, le corse, le catalan même, s’ils ne furent pas – et ne sont pas toujours encore – reconnus comme langues à part entière, ont été depuis longtemps considérés comme dialectes de langues étrangères, ce qui leur conférait une certaine légitimité.

tant plus difficile le travail politique de légitimation. Il est à noter que dès le XIX^e siècle, les esprits les mieux disposés à l'égard des langues régionales y avaient totalement renoncé. Dans la pétition qu'ils déposèrent en 1870 devant le corps législatif pour obtenir l'enseignement des langues provinciales, H. de Charency, H. Gaidoz et C. de Gaulle admettaient volontiers la dignité du « langage des habitants des campagnes » : « Ces variétés dialectales, qui ont reçu le nom de patois, sont considérées vulgairement, mais à tort, comme des corruptions du français »¹². Ils soulignaient encore que ces « formes locales de la langue française du Nord, de la langue d'oïl, pour employer l'expression technique... n'ont dû qu'aux circonstances politiques la situation d'infériorité où elles sont peu à peu descendues »¹². Ils les considéraient cependant comme définitivement perdues : « véritablement tombées aujourd'hui au rang de patois, leur étude peut offrir encore de l'intérêt au philologue ou même au littérateur; mais à peine différentes du français que nous parlons, elles ne sont point des langues proprement dites et ne sauraient offrir un aliment véritable à la vie provinciale : aussi ne verrons-nous point prendre ici leur défense... »¹².

Le discours performatif tenu aujourd'hui par les mouvements culturels d'oïl est en somme d'autant moins crédible, pour la société dominante... mais aussi pour les locuteurs dominés, que celui-ci ne s'appuie ni sur une revendication historiquement ancrée, ni sur des traits linguistiquement – et politiquement... – incontestables.

Il serait sans doute hasardeux de vouloir tirer des plans sur l'avenir proche ou lointain de ces mouvements culturels d'oïl alors que la question de leur existence elle-même, en tant que réalité structurelle, et de leur capacité à « produire de l'histoire » ne peut pas encore véritablement être tranchée. Du moins doit-on enregistrer leur déclaration de naissance et leur prétention à l'existence. Du moins est-il aussi nécessaire de reconnaître cette simple prétention comme un fait significatif en lui-même, surtout dans la mesure où cette émergence était improbable et paradoxale. Que des cultures habituellement considérées comme réductibles – et déjà réduites... – à la culture dominante/majoritaire/légitime, puissent aujourd'hui revendiquer leur différence ne peut qu'interloquer. Du point de vue d'une certaine histoire, il était en effet impossible que de tels problèmes puissent reparaître... alors qu'on pouvait « logiquement » considérer qu'ils avaient été réglés depuis fort longtemps déjà. Qu'on puisse aujourd'hui parler d'« oïlitanisme » – comme on parle d'« occitanisme » – ne peut donc être perçu, par une certaine opinion jacobine, que comme une véritable provocation¹³.

12 Comte H. de Charency, Henri Gaidoz, Charles De Gaulle, « Pétition pour les langues provinciales du corps législatif de 1870 », reproduite dans *Pluriel* 6, 1976: 61-71.

13 Il n'est d'ailleurs pour s'en convaincre que de relire les réactions outrées de quelques gardiens du temple de la langue française : *Le Monde Dimanche*, 28 août 1982, courrier des lecteurs.

☐ La crise du texte national

Aux mouvements divers et profonds dans la société civile française, répondent, de façon dialectique, des transformations tout à fait sensibles de l'idéologie et du discours qui soutiennent les pratiques de l'État lui-même. Il ne semble même pas exagéré de souligner qu'à ce niveau, il y a eu depuis quelques années de véritables inversions de tendances.

D'un discours étatique et d'une politique centrés sur la « démocratisation culturelle », qui visait avant tout à « divulguer » (diffuser au peuple) les valeurs du centre, on semble s'orienter peu à peu, du moins dans les intentions, vers des politiques basées sur le respect des différences¹⁴, visant à établir, dans le cadre national, une véritable « démocratie culturelle », base nécessaire de la « *nouvelle citoyenneté* » à venir. C'est cette philosophie nouvelle de l'action culturelle qui s'exprime de façon tout à fait exemplaire dans le rapport récent au Ministre de la Culture, présenté par M. Henri Giordan¹⁵ (voir Figure 1 à la page suivante).

Sans préjuger de l'ampleur des résultats pratiques — qui devront être jugés à l'aune des mesures concrètes et pas seulement sur des déclarations d'intention... —, il n'est pas niable que ce type de discours — relativement proliférant — participe déjà, de par son simple spectacle, à modifier les contours du paysage politique. (Son effet premier n'est-il pas d'ailleurs de délimiter des évolutions acceptables du point de vue du pouvoir, ce qui contribue à mobiliser sur des « enjeux » plus clairement délimités ?).

Il reste qu'on ne peut faire l'économie d'une interrogation sur le sens réel de la régionalisation en cours des politiques culturelles. S'il apparaît en effet tout à fait probable que les politiques s'orientent peu à peu vers des structures plus décentralisées — ou, ce qui est plus exact, territorialisées — cela ne peut être en soi une garantie de respect des autonomies locales. Un marteau dont on raccourcit le manche reste toujours un marteau, et telle réforme dont le sens est en apparence si limpide ne laisse pas de transpirer d'arrière-pensées : « *La décentralisation et la déconcentration, en créant un équilibre harmonieux entre le pouvoir central et les Collectivités locales, loin d'affaiblir l'Unité nationale, au contraire la renforceront* »¹⁶. Autre interrogation plus fondamentale, celle qui porte sur la *légitimité* même de l'intervention de l'État dans le domaine de la culture : les iden-

¹⁴ « Nous proclamons le droit à la différence » (François Mitterrand, *Discours de Lorient*, 14 mars 1981).

¹⁵ Henri Giordan, *Démocratie culturelle et droit à la différence. Rapport au Ministre de la Culture*. La Documentation Française, Paris, 1982. L'idée la plus novatrice repose sur le principe d'une « réparation historique » due par l'État et la Collectivité aux cultures minoritaires. Mais les multiples mesures d'accompagnement ne semblent toujours pas mises en œuvre.

¹⁶ *Exposé des motifs du projet de loi sur la régionalisation adopté en février 1982*. Dans le même sens, il est assez troublant de constater l'empressement avec lequel le pouvoir socialiste réactive certaines mythologies nationales. Qu'on pense par exemple à la panthéonisation inaugurale de F. Mitterrand (mise en scène signée Jacques Lang) ou aux fastes avortés d'une « Exposition Universelle » qui n'aurait pu tourner qu'à la célébration d'une certaine république jacobine.

FIGURE 1
Langues et dialectes de France*



* Henri Giordan, *Démocratie culturelle et droit à la différence*, p. 107.

Que le palimpseste linguistique de l'hexagone puisse ainsi ressurgir au détour d'un rapport officiel (en lieu et place de l'habituelle et légitime compartimentation départementale), ne peut qu'interroger. Pour faire bonne mesure, on a cependant cru devoir maintenir un distinguo que traduit le graphisme : en gras ce qui est langue; en maigre et pointillé ce qui n'est que dialecte.

tités culturelles peuvent-elles faire l'objet d'une politique ? Mais coupons là ces digressions¹⁷.

Il serait d'ailleurs tout à fait simpliste de vouloir assigner au « changement » une date mythique, en l'occurrence un certain 10 mai 1981. Les projets et les pratiques qui s'ébauchent depuis quelque temps ne sont pas des réponses entièrement neuves; elles tentent de compléter et d'élargir les essais de réponse inaugurés sous le précédent septennat. Et pour en revenir à la Bretagne, il serait de courte vue de considérer, par exemple, les déclarations contenues dans le préambule de la Charte Culturelle de Bretagne, promulguée sous Giscard D'estaing, comme des formules creuses à usage électoral :

Le propos de la présente Charte est de mettre fin au divorce qui existait entre la culture régionale, toujours riche et vivante, mais qui risquait de se replier sur elle-même, et une culture dominante qui l'ignorait trop souvent. Elle vise, par un ensemble de mesures appropriées, à irriguer la vie culturelle et sociale de la Région des éléments caractéristiques de la culture bretonne qu'il convient parallèlement, de recenser, de conserver, d'analyser et de développer.

Déoulant des principes ainsi posés et s'attachant à une exigence première : assurer à la langue bretonne, au parler gallo et à leurs cultures spécifiques, les moyens nécessaires à leur développement y compris dans l'enseignement et à la radio-télévision, les mesures inscrites dans la Charte visent à :

- recenser, conserver, étudier et analyser les éléments spécifiques du patrimoine culturel breton, et à en assurer la diffusion la plus large possible,
- assurer la prise en compte de ces éléments par l'ensemble du réseau culturel,
- promouvoir et soutenir la vie culturelle locale sans laquelle il n'est pas de culture vivante.

La Charte définit bel et bien une nouvelle approche politique des cultures ethniques, et on peut mesurer le chemin parcouru en moins de dix années si l'on se remémore les déclarations affligeantes du président Georges Pompidou : « *Il n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau* »¹⁸.

Les « problèmes régionaux » se sont en fait imposés à l'État français depuis déjà plusieurs décennies, et pour commencer le problème de ces « régions » d'un type particulier qu'étaient les colonies... On ne peut pas comprendre le fait qu'apparaissent de nouvelles revendications minoritaires, si l'on n'a pas pris d'abord la mesure de la crise des idéologies traditionnelles produites par l'État français : centralisme, républicanisme, universalisme, etc... etc...¹⁹. Que des mouvements culturels ethniques du domaine d'Oïl

¹⁷ Pour une analyse plus approfondie de ces questions, Guy Sæz, « Territorialisation de la politique culturelle », *Silix* 22, 1982: 5-11.

¹⁸ Discours du 14 avril 1972.

¹⁹ L'idée qu'une crise de l'État français et de son « texte national » joue un rôle tout à fait fondamental dans la résurgence des revendications régionales est explicitée par exemple par Renaud Dulong, *Les régions de l'État et la société locale*, Presses Universitaires de France, Paris, 1978.

tels que les mouvements gallos, normands, picards, poitevins, morvandiaux puissent émerger, révèle la profondeur de la crise du « texte national ». Le plus étonnant n'est-il pas d'ailleurs que ces revendications apparaissent à un moment où les spécificités culturelles qui les fondent sont en pleine désagrégation ?...

Le paradoxe insigne de ces retournements de conjonctures politiques contribue fortement à asseoir l'actualité de cette question : mais comment peut-il se faire qu'on puisse vouloir (encore) être gallo ?

De cette présentation, rien n'est à conclure. Reste au contraire à poursuivre le chantier entamé. Si, en ouverture, nous insistons sur l'amont historique, l'exploration de la genèse des représentations²⁰ et certains de leurs effets, il faudrait souligner aussi tout ce qu'un tel mouvement implique de recherche contradictoire *d'une nouvelle socialité*. Pour quel classement du sujet social, pour quel type de rapport social, travaillé par quelle utopie implicite de société, ce genre de mouvement œuvre-t-il ? S'épuise-t-il dans sa protestation ? Dessine-t-il, conjoint à d'autres « mouvements », un autre mode à venir de l'être-ensemble social ? Nous ne pouvons tenir les réponses pour acquises; par contre ce « renouveau », parmi d'autres, nous contraint à indiquer les questions à débattre.

²⁰ L'étude de Michel De Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*. Gallimard, Paris, 1975, portant sur les réponses à l'enquête de l'Abbé Grégoire, reste à cet égard exemplaire. Sur les mécanismes d'embaumement et de folklorisation, on se reportera utilement à l'article de Michel De Certeau, « La beauté du mort » : 49-80, in *La culture au pluriel*, Bourgeois, Paris.